



# Fédération syndicale unitaire

## Référendum de représentativité syndicale pour le renouvellement des comités techniques paritaires

**LES DISTRAITS, LES INDÉCIS, LES PAS-  
CONTENTS : VOTEZ AU SECOND TOUR !**

### Avec la FSU, première fédération de la fonction publique d'état, revendiquons !

- ◆ Refonte générale de la grille de la fonction publique, partant d'un minimum de 1500 € brut par mois ; et dans l'immédiat, 50 points d'indice pour tous ;
- ◆ Réindexation des salaires sur les prix et augmentation, comme première mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, de 5 % de la valeur du point d'indice ;
- ◆ Intégration des primes dans les salaires ;
- ◆ Créations de postes, de toutes catégories, pour tous les types d'établissement, pour faire face à l'accroissement des charges de travail et aux départs en retraite ;



- ◆ Arrêt du recrutement de non-titulaires, résorption des personnels hors-statut et transformation des crédits servant à rémunérer les emplois aidés et les vacataires en postes budgétaires ;
- ◆ Une progression linéaire permettant à chacun d'atteindre l'indice terminal de son corps ;
- ◆ Refus du "salaire au mérite" et de la remise en question du principe de l'égalité de traitement ;
- ◆ Retrait complet de la réforme évaluation/notation.

## Votez FSU

### La FSU au ministère de la culture

#### SNAC

Le Syndicat national des affaires culturelles représente toutes les catégories de personnels à l'exception des personnels spécifiques des bibliothèques.

12, rue de Louvois 75002 Paris

Tél. : 01 40 15 51 34  
[snac-fsu@culture.gouv.fr](mailto:snac-fsu@culture.gouv.fr)  
<http://snac.fsu.fr>



#### SNASUB

Le Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques représente les personnels de bibliothèque du ministère de la Culture.

3-5, rue de Metz 75010 Paris

Tél. : 01 44 79 90 42/47  
[snasub.fsu@snasub.fr](mailto:snasub.fsu@snasub.fr)  
<http://www.snasub.fsu.fr>

#### SNESUP

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur représente les personnels enseignants des écoles d'architecture.

78, rue du Faubourg St Denis  
7510 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10  
[sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr)  
<http://www.snesup.fr>



# Référendum Culture

## Pourquoi choisir la FSU ?

La FSU joue un rôle de premier plan dans les grandes luttes sociales : CPE, droit des immigrés, lutte des sans-papiers, altermondialisme ..., et sur le front de la défense du service public (décentralisation, réforme de l'état, réforme des statuts de la fonction publique, réforme des régimes de retraite, etc.). Chaque fois que possible, elle mène ses combats dans le cadre de l'unité syndicale, et s'est prononcée pour la construction d'un large mouvement social interprofessionnel.

Elle soutient le combat des intermittents du spectacle. Au sein du ministère de la Culture, elle est très engagée dans la lutte des archéologues et s'est opposée à la décentralisation de l'Inventaire.

La FSU refuse la braderie des monuments historiques et combat toutes les formes de désengagement de l'Etat dans le domaine culturel (action culturelle, archives, livres, musées, "patrimoine"...).

Pour la FSU, l'Etat doit garantir les systèmes de redistribution ou de péréquation pour rendre la culture accessible au plus grand nombre. Elle condamne l'autonomie des grands établissements (musées, monuments, domaines...) qui conduit à développer le commercial ou le spectaculaire au détriment des missions de conservation, de recherche et d'éducation. Dans tous les domaines l'activité de ce ministère doit être irriguée par une recherche scientifique de haut niveau. La FSU n'entend pas y renoncer.

## Des élus FSU aux côtés de tous les personnels

Comme tous les trois ans, vous êtes invités à voter pour donner à l'organisation syndicale de votre choix les moyens de vous représenter efficacement. De vos suffrages dépendront le nombre de sièges qui lui sera accordé au sein des comités techniques paritaires et comités d'hygiène et de sécurité du ministère de la Culture et des établissements publics en dépendant.

Dans une période où le dialogue social est inexistant, malgré leur rôle purement consultatif et la volonté de l'administration de passer en force ses projets, le SNAC, le SNASUB et le SNESUP considèrent que ces instances paritaires font partie des lieux où l'action syndicale doit s'exprimer en dehors de toute compromission.

Les représentants FSU que vous aurez élus seront

les porte-parole de vos revendications lors de chaque réunion des CTP et CHS, qu'ils soient ministériels ou locaux, avec la même conviction que celle qu'ils déploient déjà dans toutes les CAP pour vous défendre.

- Ardents défenseurs du service public et d'une culture égalitaire et pluraliste, accessible au plus grand nombre, vos élus FSU se batront, quel que soit l'échelon où ils interviennent, contre la casse des différents services du ministère.

- En prise directe avec les réalités quotidiennes des administrations, établissements et services où ils sont présents, ils défendront toutes les propositions susceptibles d'améliorer votre vie professionnelle (organisation générale, fonctionnement, méthodes de travail, statuts, grandes orientations, choix budgétaires, gestion des effectifs, formation continue, hygiène et sécurité, régime indemnitaire, etc.)

Ne se contentant pas d'être les acteurs d'un syndicalisme de délégation, vos élus FSU s'engagent, au niveau des instances paritaires locales, à vous consulter préalablement (débat, pétitions, assemblées générales,...), à porter vos revendications avec détermination aux différents échelons de concertation et à vous en rendre compte.



## Lutter contre le harcèlement et les violences au travail

Le harcèlement moral est un délit pénal depuis la loi du 17 janvier 2002. Si l'augmentation des conflits et des recours liés aux harcèlements et aux violences témoigne d'une prise de conscience du phénomène, il demeure toujours aussi difficile à cerner et à combattre. Il peut être le fait d'un supérieur hiérarchique ou d'un simple collègue, intervenir dans un climat social paisible ou constituer le volet d'une politique agressive de gestion des personnels. Il se traduit par des attitudes, des mots et parfois même par de la violence physique. Ses motivations sont variées : abus de pouvoir, jalousie, racisme, discrimination, etc.

Souvent isolées et affaiblies, les victimes et les proches se trouvent démunies. Il existe cependant des stratégies de défense efficaces : consigner tous les événements ne relevant pas de situations et de relations de travail normales, faire connaître sa situation, recueillir des éléments de preuve, alerter par écrit la hiérarchie et, enfin, protéger son intégrité physique et morale en alertant son médecin de famille.

Les représentants syndicaux FSU vous accompagneront, vous soutiendront et vous conseilleront dans votre défense.

**Maintenant ou jamais, mais avant le 9 mai !**

## Écoles d'architecture

### Pour un enseignement supérieur de qualité

Un aménagement raisonné du territoire et des espaces urbains, respectueux de l'environnement et des personnes, la conception de cadres de vie, la construction d'équipements et de logements adaptés aux nouveaux besoins sociaux ne peut se faire sans l'apport des architectes, dont l'un des rôles est de façonner l'avenir.

Pour que l'architecture prenne, dans la cité et ailleurs, la place qui doit être la sienne, l'enseignement de l'architecture n'est pas seulement indispensable, il est essentiel.

Comme tout enseignement supérieur, il doit être nourri par une recherche exigeante et se rapprocher des universités, de pair avec une assimilation critique des pratiques professionnelles.

**Première organisation représentative de la fonction publique, la FSU agit dans l'ensemble de l'enseignement supérieur public, notamment les écoles d'architecture, avec ses syndicats, le SNESUP, le SNAC et le SNASUB pour défendre le service public, ses personnels et les étudiants qu'il forme.**

Dans le cadre de l'évolution annoncée des études d'architecture, le ministère de la Culture s'est arrêté à la première marche : la rénovation des cursus, avec la mise en place des formations conduisant au diplôme d'études en architecture et au diplôme national d'architecte, conférant respectivement les grades de licence et de master, ce qui peut se prolonger par la préparation de l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre. Les annonces de transformation des écoles d'architecture en établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) sont restées en panne.

L'annonce du rapprochement du statut des enseignants des écoles de celui des enseignants chercheurs du ministère de l'Éducation nationale - notamment en matière de nomination, d'obligations de service et de déroulement de carrière - n'a pas avancé. D'autres ministères, par exemple celui de l'Agriculture, ont choisi une autre attitude :

création de deux nouveaux EPCSCP qui regroupent des écoles d'ingénieur ; statuts de maître de conférences et professeur type Éducation nationale depuis de nombreuses années.

Ces modifications de statuts des personnels et de statuts des établissements sont nécessaires pour promouvoir un enseignement de l'architecture de haut niveau, lié à la recherche et participant à la délivrance de diplômes de master et de doctorat.

**Écoles d'architecture de Saint-Etienne, Paris-Val-de-Seine, Languedoc-Roussillon, Versailles, Bordeaux, Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Marseille, Nantes, Strasbourg et la Villette, vous êtes concernés : votez avant le 9 mai 2007 !**

De telles réformes ne peuvent être réellement mises en place sans renforcer les moyens des écoles, améliorer les locaux qui le nécessitent, clarifier les situations statutaires et mettre fin à l'emploi précaire.

### Les représentants FSU, tant dans les instances locales que dans l'instance de concertation nationale se battent pour :

- obtenir un véritable statut d'enseignant-chercheur,
- mettre en œuvre des mesures de titularisation des enseignants vacataires ;
- faire créer des emplois nouveaux (enseignants et IATOSS) ;
- faire respecter les procédures nationales statutaires pour l'ensemble des personnels (enseignants et IATOSS) ;
- maintenir et développer tout le potentiel pédagogique, administratif, scientifique des écoles d'architecture, en vue des meilleures réponses à la diversification des besoins de formation et de recherche ;
- promouvoir les coopérations avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur public, notamment dans le cadre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ;
- garantir la valeur des diplômes nationaux et faire reconnaître les qualifications acquises par les étudiants ;
- étendre la vie démocratique des établissements : une plus grande collégialité, l'élection des directeurs, la participation de tous aux choix stratégiques et aux décisions courantes.

## Accords Jacob : attention danger !

Alors qu'à la fin 2005, l'ensemble des syndicats de la fonction publique revendiquait de manière unitaire l'ouverture de véritables négociations salariales, le gouvernement en a refusé le principe.

Se détachant de ce cadre unitaire, trois organisations syndicales minoritaires (CFDT-CFTC - UNSA) ont accepté de signer fin janvier les accords Jacob qui :

- ◆ entérinent une perte de pouvoir d'achat ;
- ◆ constituent une étape importante de la réforme de l'État, en particulier en transformant en profondeur l'organisation de la catégorie C ;
- ◆ consacrent la diminution du nombre de fonctionnaires, alors que le projet de loi de finances 2007 prévoit la suppression de 15 000 postes dans la fonction publique d'État.

Les propositions du gouvernement et les accords Jacob se déclinent pour les personnels principalement sur le plan salarial et au niveau statutaire.

### Les mesures de "revalorisation" salariale

Entre 2000 et 2005, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé de 5 %. L'augmentation de 0,5 % des salaires du 1<sup>er</sup> juillet 2006 ne rattrape même pas l'augmentation du coût de la vie (+ 1,5 % depuis le début de l'année). L'attribution d'un point supplémentaire pour tous les fonctionnaires au 1<sup>er</sup> novembre 2006 ne compense pas nos pertes de salaire. Pire encore, l'augmentation "électorale" de 0,5 % au 1<sup>er</sup> février 2007 verrouille toute négociation salariale pour le premier semestre 2007.

### Les mesures statutaires concernant la catégorie C

Elles répondent à un double objectif :

- ◆ la réduction du nombre de statuts par la fusion des corps existants en 3 nouveaux corps statutaires :

- filière administrative **en adjoints administratifs** ;
- filière ASM **en adjoints techniques ASM** ;
- filière ouvrière et technique **en adjoints techniques**.

- ◆ la réorganisation des carrières en 4 grades avec les échelles E3, E4, E5 et E6.

Ces différentes modifications statutaires concernant la catégorie C reposent sur une volonté de modifications en profondeur de la fonction publique, de ses modalités de recrutement, de déroulement de carrière, d'avancement et de mobilité.



### Carrières statutaires ou parcours professionnels ?

**A une conception de la carrière basée sur la qualification que défend la FSU**, le ministère de la Fonction publique oppose une conception de "parcours professionnels" liée essentiellement aux nécessités d'adaptation des services, à la fusion de corps et à un poids croissant de la hiérarchie dans la gestion des carrières. Si le projet de mise en place des cadres statutaires dans la fonction publique de l'Etat a été écarté sous la pression syndicale, le ministère continue à poursuivre les mêmes objectifs. Pourtant, l'évolution du statut de la fonction publique ne saurait se faire sans véritables négociations.

**Elle doit respecter les principes fondamentaux, rapprocher et améliorer les situations des agents.**

Pour notre part, avec la FSU, nous continuerons à exiger de véritables négociations salariales, une refonte des grilles de la fonction publique et des revalorisations statutaires pour tous. Nous continuerons aussi à nous opposer à la réforme de l'état imposée par le gouvernement.

## Personnels du ministère de la Culture

Pour nous donner les moyens de vous défendre efficacement, pour renforcer notre audience au sein du ministère,

# votez et faites voter FSU

Attention, votez avant le 9 mai 2007